

## **Tuberculose bovine : vers une réduction des zones de surveillance**

Les chasseurs comme les piégeurs ont une nouvelle fois pleinement rempli la mission qui leur a été confiée par la DDCSPP concernant les prélèvements à réaliser sur la grande faune et les blaireaux afin de rechercher la présence de la tuberculose dans la faune sauvage.

En effet, lors de la saison écoulée, pas moins de 65 sangliers, 5 cervidés et 134 blaireaux ont été acheminés par les lieutenants de l'ouvèterie vers le laboratoire dèpartemental d'analyses des Ardennes à Hagnicourt.

### **Des résultats permettant de limiter les zones de surveillance**

Sur les deux zones de CHEHERY et VIEL-SAINT-REMY, les analyses se sont portées uniquement sus les blaireaux, où 15 animaux devaient être prélevés par zone. Tous les prélèvements ont été achevés en 2014 et l'ensemble des résultats d'analyses se sont révélés négatifs

L'arrêté *SYLVATUB* pris par le Préfet le 27 mars 2015 a donc de fait exclu ces 2 zones de la surveillance à compter de cette année, ce qui permet de nouveau aux équipages de vénerie sous terre de réguler les blaireaux et les renards dans ces secteurs.

Lors de la saison 2014, sur les 110 blaireaux analysés issus de la zone du sud-est des Ardennes, 4 se sont révélés positifs. Concernant le grand gibier, sur les 65 sangliers acheminés au laboratoire, tous les résultats sont pour le moment négatifs, mais il reste encore 10 analyses à revenir. Les vétérinaires du Vouzinois ont inspecté 5 carcasses de cervidés qui ne présentaient aucune lésion.

Côté Marne, sur le secteur de Suippes, 18 blaireaux, 40 sangliers et 80 cervidés ont été prélevés et tous les résultats sont également revenus négatifs.

Compte tenu des résultats positifs sur 4 blaireaux et d'un nouveau cas de tuberculose bovine découvert lors de la campagne de prophylaxie hivernale sur un troupeau de bovins sur la commune de Monthois en avril dernier, la surveillance restera en vigueur sur cette zone pour au minimum un an encore et ce, pour l'ensemble des espèces.

La zone de surveillance à cependant légèrement évoluée et se veut maintenant plus étendue vers l'ouest (secteur de Machault) et réduite au nord (cf. carte). Une commune isolée à fait son apparition (Landres et Saint Georges) car des bovins du secteur sud y pâturaient, ce qui nous obligera à prélever 15 blaireaux supplémentaires dans ce nouveau secteur.

La Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes remercie vivement tous les piégeurs et les chasseurs qui s'impliquent dans ces tâches très consommatrices de temps mais ô combien nécessaire pour la surveillance sanitaire de nos cheptels de faune sauvage. Cela démontre une fois de plus le rôle essentiel joué par la chasse dans le monde rural aux côtés du monde agricole.